

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 8-92-1904 promulguant dans la colonie le décret du 4 février 1904. portant organisation du Service de la Justice à la cote française des Somalis.

n° 8-92-1904

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
9 mars 1904

Numéro JO  
n° 92 du 01/07/1904

Date du numéro  
1 juillet 1904

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Protectorat par décret du 18 juin 1884.

**Vu** le décret du 11 novembre 1903, relatif à l'exécution de l'art. 80 de la loi des finances du 30 mars 1902.

**Vu** le décret du 4 février 1904, portant organisation du service de la Justice à la Côte Française des Somalis

**Vu** la dépêche ministérielle du 18 Février 1904,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1

Est promulgué dans la Colonis pour y être exécuté suivant sa forme et teneur, le décret du 4 février 1904. portant organisation du service de la justice à la Côte Française des Somalis.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout ou besoin sera.

**A. BONHOURE.**